

Conservatoire de Lille - Rentrée scolaire 2017/2018
Les tarifs évoluent pour les élèves hors Lille Lomme Hellemmes

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2017, la Ville de Lille a délibéré de nouvelles modalités tarifaires pour l'année scolaire 2017/2018. Parmi ces modalités tarifaires la création d'un nouveau tarif qui concernera plusieurs catégories d'usagers à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Etes-vous concerné ?

Cette tarification s'applique exclusivement aux élèves ne résidant pas à Lille, Lomme ou Hellemmes et qui souhaitent s'inscrire ou se réinscrire dans les cycles suivants :

- Parcours éveil/initiation (hors initiation danse)
- Parcours Hors Coursus
- Cycle 1 hors horaires aménagés et disciplines rares *
- Cycle 2 hors horaires aménagés et disciplines rares *

* Les disciplines rares sont : le théâtre, la danse, la contrebasse, la culture musicale (analyse, écriture, orchestration, commentaires d'écoute, histoire de la musique), la musique ancienne (clavecin, flûte à bec, viole de gambe, violon baroque, orgue, violoncelle baroque, traverso, basse continue), musique traditionnelle (percussions afro-cubaines, violon irlandais), direction d'orchestre

Qu'est-ce qui change ?

Pour ces élèves le tarif de scolarité est désormais fixé à hauteur de 1866€, correspondant au coût de revient moyen annuel d'un élève du conservatoire de Lille.

Participation des communes de résidence

Afin que vous puissiez continuer de bénéficier d'une tarification progressive basée sur le quotient familial, la Ville de Lille a contacté les communes de résidence des élèves pour leur proposer un partenariat. Celles-ci pourront prendre en charge le montant différentiel de la scolarité des élèves habitant sur leur territoire.

En cas de refus de la commune de résidence, le tarif applicable sera de 1866€ (+ droits d'inscriptions).

La date limite des inscriptions au conservatoire est fixée au 1^{er} juillet 2017. Les communes peuvent répondre à la proposition de participer aux frais de scolarité jusqu'au 15 juin 2017.

Pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter le site internet du conservatoire : www.conservatoire-lille.fr et sur www.lille.fr